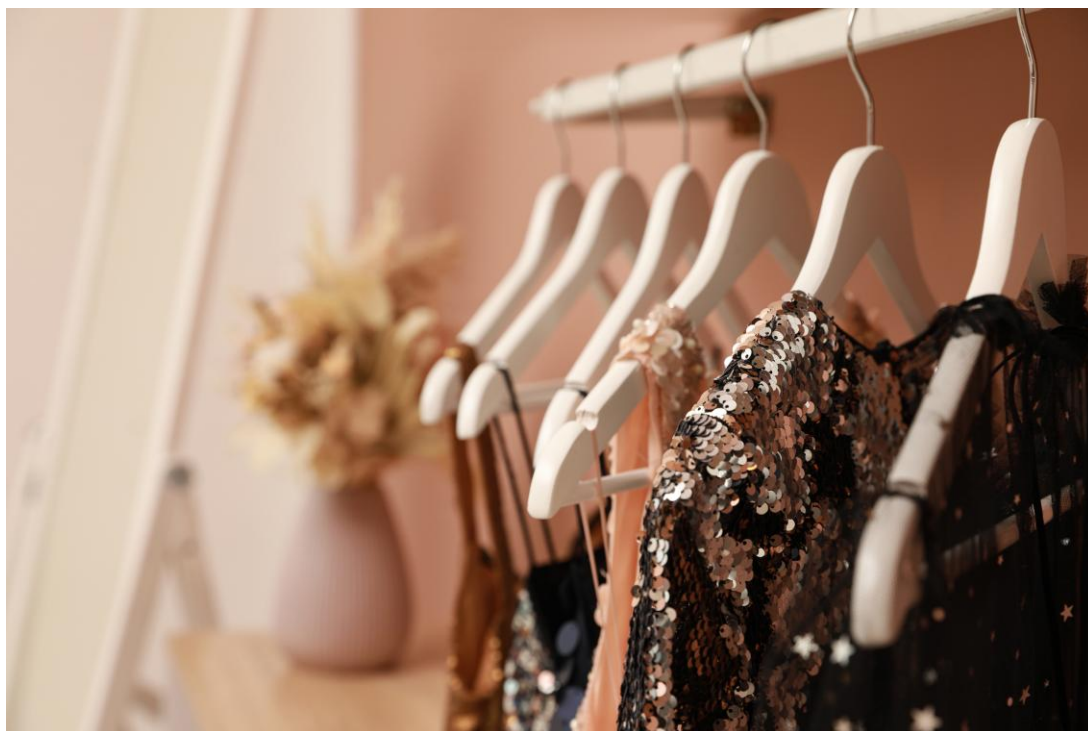


# DÉCRYPTAGE RÉGLEMENTAIRE : Corée du Sud

**Mai 2026**





# SOMMAIRE

Introduction : le cadre réglementaire	<u>3</u>
La réglementation douanière	<u>5</u>
La conformité des produits	<u>9</u>



# Introduction : le cadre réglementaire



L'importation et la mise sur le marché de produits textiles en Corée du Sud relèvent des autorités suivantes :

<b>Korea Customs Services</b>	<p>L'administration des douanes coréennes, <i>Korea Customs Services (KCS)</i>, est placée sous la tutelle du ministère de la stratégie et des finances.</p> <p>La mission principale de la douane coréenne est la gestion des frontières et des marchandises entrantes. Cette mission se décline en 3 axes principaux :</p> <p>Prévention : empêcher l'entrée sur le territoire d'éléments pouvant porter atteinte à la sécurité de la société et à la vie des citoyens ;</p> <p>Promotion : encourager le commerce international légal et le déplacement des voyageurs ;</p> <p>Protection : protéger l'économie et la finance nationales</p>
<b>Korea Agency for Technology and Standards</b>	<p>La KATS est l'agence nationale dédiée aux normes et standards. Elle est membre de l'ISO.</p>
<b>Ministry of Environment</b>	<p>Ministère coréen de l'environnement. Intervient principalement sur les aspects environnementaux et chimiques (substances dangereuses, recyclabilité des emballages, etc., conformité K-REACH - réglementation sud-coréenne sur les substances chimiques.</p>
<b>Fair Trade Commission (KFTC)</b>	<p>Information du consommateur et pratiques commerciales</p>

## Textes réglementaires:

Quality Control and Safety Management of Industrial Products Act  
[Statutes of the Republic of Korea](#)

Electrical Appliances and Consumer Products Safety Control Act

[영문법령 > 본문 - 전기용품 및 생활용품 안전관리법 | 국가법령정보센터](#)



# La réglementation douanière



L'importation de vêtements nécessite une **procédure de dédouanement** standard auprès du Korea Customs Service (KCS).

Les détails complets des **procédures d'importation** sont notamment disponibles sur le [site web des douanes coréennes](#) (*Korea Customs Service*). Les douanes coréennes opèrent par ailleurs un système de dédouanement entièrement digitalisé et centralisé sur Internet, le site [UNI-PASS \(en anglais\)](#), depuis octobre 2005.

Toute importation commerciale en Corée du Sud doit faire l'objet d'une **déclaration en douane auprès du Korea Customs Service**. La déclaration est déposée par l'importateur ou son représentant, après arrivée des marchandises sur le territoire coréen. La mise en libre pratique intervient après :

- contrôle documentaire (et physique si nécessaire),
- paiement des droits et taxes applicables.

À noter qu'il existe un **accord de libre-échange avec l'Union européenne (ALE)**, en vigueur depuis 2015 (après quatre ans d'application provisoire). Depuis l'entrée en vigueur de cet accord, de nombreux produits originaires de l'UE bénéficient de réduction voire d'exemption des droits de douane à l'entrée sur le territoire coréen. L'accord permet aux exportateurs de l'Union d'indiquer directement sur la facture commerciale la preuve d'origine préférentielle (DOF), et de bénéficier des éventuelles exemptions de droits de douanes dans le cadre de l'ALE.

Les modalités exactes encadrant la notion origine préférentielle peuvent être retrouvées ici : <https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2019-01/guide-pour-la-determination-de-l-origine-preferentielle-dans-l-ue-mai-2016.pdf>

Lien utile:

[South Korea - Import Requirements and Documentation](#)



Pour les entreprises exportant vers la République de Corée, les documents d'expédition suivants sont nécessaires pour dédouaner les produits :

## Facture commerciale

Une facture originale et deux copies doivent être présentées avec les documents d'expédition et doivent inclure la valeur totale, la valeur unitaire, la quantité, les marques, la description du produit et l'information du destinataire/destinateur.

La composition textile n'est pas obligatoirement mentionnée sur la facture, mais sa disponibilité est fortement recommandée pour éviter des contrôles prolongés.

## Documents usuels de transport et d'assurance

- **Liste de colisage** – *Packing list*.
- **Connaissance maritime** – *Bill of lading* ou Lettre de transport aérien – LTA (*air waybill*).

## Certificat CITES

Il est nécessaire uniquement lorsque le produit contient des matières provenant d'espèces protégées figurant sur la liste de la Convention de Washington.

## Déclaration d'origine sur Facture (DOF)

Un certificat d'origine, en double, est requis pour certains produits. Les exportateurs sont encouragés à discuter des exigences relatives aux documents d'expédition avec leur importateur respectif.

La déclaration d'origine doit apparaître clairement sur la facture. En théorie, celle-ci peut être inscrite en n'importe quelle langue officielle de l'Union Européenne (en français notamment). En pratique, l'inscription en anglais est conseillée (voire en coréen).

Pour bénéficier de l'origine préférentielle, l'expédition doit également respecter les règles de transports direct (transport non interrompu d'un pays de l'Union vers la Corée). Cependant, les produits constituant un *seul envoi (single consignment)* peuvent être transportés à travers d'autres territoires (par exemple, la Suisse) avec transbordement ou entreposage temporaire, à condition que :

- Les produits ne soient pas mis en libre circulation dans le pays de transit ou d'entreposage ;
- Les produits ne subissent aucune opération autre que le déchargement, le rechargement ou toute opération destinée à les conserver en bon état.



**Nomenclature douanière** : La Corée utilise [le système harmonisé](#) par l'[Organisation Mondiale des Douanes](#). Il est utilisé en tant que base pour les tarifs douaniers et pour la collecte des statistiques internationales sur le commerce. Le code tarifaire utilisé en Corée est composé de 10 chiffres : les 6 premiers correspondent au code SH international, auxquels sont ajoutés 4 autres chiffres composant un code national.

## **La méthode de calcul des droits de douane**

*Ad Valorem* sur la valeur CAF des importations.

## **La méthode de paiement des droits de douane**

En liquide, y compris par chèque, par la poste ou les banques en ligne. « [UNI-PASS \(en anglais\)](#) » est le portail pour le système d'e-dédouanement à 100% des Services douaniers de la Corée, qui fournissent un service global et centralisé, qui comprend le paiement des droits de douane éventuels.

En vertu de l'Accord de libre-échange UE–Corée du Sud, la quasi-totalité des vêtements originaires de l'UE est importée à droit nul (0 %), sous réserve du respect des règles d'origine.

## **Value added Tax**

Cette taxe est l'équivalent de la TVA. Elle est de 10 % calculée sur la valeur dédouanée, c'est-à-dire sur la valeur CIF majorée des droits de douane.

## **Individual consumption Tax**

Cette taxe concerne notamment les produits de luxe, et s'applique à partir d'un certain montant selon que les produits appartiennent à telle ou telle classe définie par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Dans le cas des produits importées, la taxe est calculée sur le prix au moment du dédouanement (sur la somme de la valeur en douane et des droits de douane connexes prélevé sur celui-ci).

Lien utile:

[le-statut-d-exportateur-agree-ea\\_0.pdf](#)

[Questions/Réponses sur l'accord de libre échange UE - Corée du Sud](#)



# La conformité des produits



## Sécurité des Produits Textiles

Les vêtements (et autres produits textiles destinés aux consommateurs) sont soumis en Corée à des **normes nationales de sécurité et de qualité très strictes**.

Les textiles sont réglementés par le Quality Management and Consumer Product Safety Act et entrent, selon leur usage, dans le champ du marquage KC supervisé par la Korean Agency for Technology and Standards (KATS),

Deux cadres réglementaires principaux s'appliquent aux produits textiles courants :

- le régime de vérification autonome de la sécurité et
- le régime de conformité aux normes de sécurité/qualité (marquage KC).

En pratique, tous les vêtements importés pour la vente doivent satisfaire à des critères techniques précis (chimie, inflammabilité, etc.). La certification KC est obligatoire pour les textiles pour enfants (36 mois et moins), textiles ménagers, produits pour bébé.

La Corée du Sud applique des exigences élevées de sécurité chimique aux vêtements.

La teneur en formaldéhyde libre est limitée à 75 mg/kg pour les vêtements destinés aux enfants jusqu'à 12 ans et à 300 mg/kg pour les vêtements pour adultes. Les colorants azoïques libérant des amines aromatiques interdites sont plafonnés à 30 mg/kg, tandis que les métaux lourds (comme le plomb dans les impressions ou accessoires) sont strictement limités pour les articles pour enfant.

Les vêtements pour enfant doivent en outre être exempts de retardateurs de flamme toxiques et de colorants allergènes, et présenter un pH compatible avec le contact cutané.

La certification est donc obligatoire pour les textiles pour enfants (36 mois et moins), textiles ménagers, produits pour bébé et généralement exempté pour les chemisiers et chemises pour femmes adultes, vêtements d'extérieur pour adultes (sauf classification comme textile ménager).



## Sécurité des Produits Textiles

Les produits textiles relèvent du marquage KC (Korea Certification). Pour les vêtements standards, le KC repose sur une auto-déclaration de conformité du fabricant ou de l'importateur, après vérification du respect des normes applicables. Le logo KC doit être apposé avant la commercialisation, et des contrôles a posteriori peuvent conduire au retrait de produits non conformes.

Les vêtements destinés aux enfants font l'objet d'un régime renforcé. Les articles pour bébés de moins de 36 mois doivent obligatoirement être testés par un laboratoire agréé et soumis à une procédure de confirmation de sécurité avant importation, avec des seuils chimiques plus stricts. La sécurité physique (cordons, éléments de conception) est également étroitement encadrée afin de prévenir tout risque d'accident.

Les normes techniques coréennes applicables aux produits textiles sont généralement harmonisées avec les standards internationaux, notamment les normes ISO. À ce titre, des certifications telles que OEKO-TEX® ou des essais réalisés par des laboratoires reconnus peuvent faciliter la démonstration de la conformité réglementaire. Néanmoins, la responsabilité finale incombe à l'importateur coréen, qui doit s'assurer que les produits importés respectent l'ensemble des exigences nationales et conserver les documents justificatifs pendant une durée de cinq ans, afin de pouvoir les présenter en cas de contrôle a posteriori par les autorités compétentes.



## Etiquetage

En Corée du Sud, l'étiquetage des produits destinés à la vente doit obligatoirement être **rédigé en coréen**. Des traductions complémentaires (par exemple en anglais) peuvent être ajoutées, mais les informations essentielles doivent apparaître clairement en coréen. Les unités de mesure doivent être exprimées selon le système métrique.

**La mention du pays d'origine** est également obligatoire ; elle peut être indiquée en coréen, en anglais ou en chinois (ex. *Made in France* / 제조국: 프랑스) et doit être apposée avant le dédouanement, généralement sur l'étiquette du produit ou son emballage.

Chaque vêtement mis sur le marché doit comporter une étiquette durable (cousue ou solidement fixée) mentionnant au minimum :

- la désignation du produit ;
- la composition en fibres, exprimée en pourcentage et selon la terminologie normalisée coréenne ;
- la taille ou les dimensions (et, le cas échéant, les indications d'âge pour les vêtements d'enfants) ;
- le nom et l'adresse du fabricant ainsi que ceux de l'importateur ou distributeur en Corée, responsable de la mise sur le marché ;
- un élément de traçabilité, tel qu'un numéro de lot ou une date de fabrication.

Les instructions d'entretien doivent également figurer sur l'étiquette, sous forme de pictogrammes normalisés conformes aux normes coréennes (harmonisées ISO) et/ou d'un texte explicatif en coréen. Des mentions de précaution particulières peuvent être requises selon la nature du produit.

Enfin, lorsque le vêtement est directement proposé à la vente au détail, le prix de vente en KRW doit être affiché, cette obligation incombant au détaillant.

L'étiquetage n'est pas systématiquement contrôlé au dédouanement, mais l'importateur est juridiquement responsable de la conformité avant la vente.

En cas d'étiquetage trompeur ou incomplet, des sanctions administratives et une interdiction de vente peuvent être prononcées.

## Lien utile:

[South Korea - Labeling/Marking Requirements](#)



Les mentions générales suffisent pour les vêtements standards. Pour les vêtements pour enfant, il est recommandé d'indiquer **clairement la tranche d'âge ou la stature**. En présence d'éléments pouvant présenter un risque (cordons, petits accessoires), des avertissements complémentaires peuvent être requis. Les vêtements ayant subi un traitement ignifuge peuvent également faire l'objet de mentions spécifiques, et tout produit relevant d'une norme de sécurité particulière doit porter les marquages correspondants.

## Emballage

La Corée du Sud applique une politique active de recyclage des emballages, incluant :

- des obligations de tri et de marquage des matériaux d'emballage,
- un système de responsabilité élargie du producteur (EPR) pour certaines entreprises.

Les emballages de vêtements destinés au consommateur doivent être conformes aux règles de recyclabilité (plastique, papier, carton).

Aucune obligation réglementaire spécifique d'écoconception textile (contenu recyclé, durabilité minimale) n'est imposée à ce stade.

Les exigences environnementales se concentrent sur :

- la sécurité chimique,
- l'information du consommateur,
- la gestion des emballages.



Cette prestation a été réalisée pour le compte du DEFI par :

**TEAM  
FRANCE**  
— EXPORT —

[www.teamfrance-export.fr](http://www.teamfrance-export.fr)

L'équipe pour vous faire gagner à l'international



**bpi**france

Référence dossier : 0267599

**Service Réglementation Internationale de Business France**

**Adresse : Espace Gaymard 2 Place d'Arvieux**

**CP Ville : Marseille 13002**

**Tél. : 04 96 17 26 28**

**Contact : Melitza GUENEE GARCIA- [melitza.gueneegarcia@businessfrance.fr](mailto:melitza.gueneegarcia@businessfrance.fr)**

Toute reproduction, représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par l'article L.335-2 du code de la propriété intellectuelle. La présente prestation est/sera délivrée au client dans le cadre des [CGV de Business France](#).

Le client reconnaît en avoir pris connaissance et y souscrire sans réserve.



**Pensez à protéger notre planète, n'imprimez ce document que si nécessaire**